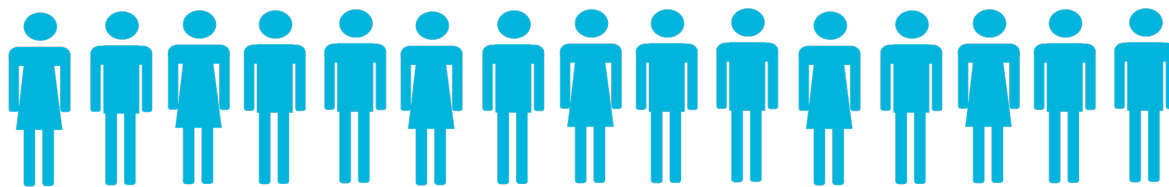


RAPPORT ANNUEL 2022
DE L'ADMINISTRATION
AÉROPORTUAIRE DE SASKATOON




Incidence économique de l'aéroport à Saskatoon



8,373 emplois directs et indirects au total



Chaque arrivée et départ d'un B737 à YXE donne lieu à :

-  1,1 emploi à temps plein
-  un revenu annuel de 41 650 \$ pour la main-d'œuvre
-  des activités générant une production économique de 167 500 \$

Tout au long de 2022, l'Administration aéroportuaire de Saskatoon (l'« AAS ») a continué de mettre l'accent sur les efforts de rétablissement et l'atténuation des perturbations opérationnelles causées par la pandémie. Nous nous réjouissons de la forte reprise des voyages aériens dont témoigne l'important achalandage observé lors de la période estivale; nous sommes par ailleurs ravis que les restrictions de voyage au Canada aient pris fin en octobre. Bien que le nombre de passagers pour l'exercice ait été plus élevé que prévu (952 000 passagers, soit 64 % du nombre de passagers de 2019), les prévisions à l'égard du nombre de passagers pour 2023 sont encourageantes, tandis que nous nous efforçons de parvenir à une reprise complète.

En tant qu'organisme communautaire, l'AAS est une société fermée sans but lucratif qui dépend des frais d'utilisation pour financer ses projets d'investissement et ses activités aéroportuaires. La résilience et la viabilité financières de notre stratégie d'entreprise ont été démontrées au cours des trois dernières années parsemées de défis, et ce, grâce à une gestion efficace de la dette, à des redevances des services aéronautiques concurrentielles et à une capacité d'expansion. À la clôture de l'exercice 2022, l'aéroport pouvait compter sur sa viabilité financière et sa stabilité organisationnelle, ainsi que sur de solides projections financières pour 2023.

Nous continuons de mettre l'accent sur le maintien de nos immobilisations essentielles afin de répondre à la demande actuelle et future de notre collectivité en matière de services de transport aérien, d'ambulance aérienne, de formation au pilotage et de fret aérien. Grâce à des programmes approuvés au cours de l'exercice précédent et mis en œuvre en 2022, l'AAS a pu participer au Programme des infrastructures essentielles des aéroports du gouvernement fédéral pour achever divers projets d'infrastructures essentiels. Ces projets comprenaient l'expansion de l'aire de trafic 3 pour améliorer la maniabilité des gros aéronefs, le déménagement de nos comptoirs de récupération des bagages à usage commun, l'achèvement de la phase 1 de la réhabilitation de notre principale piste et l'exécution de travaux de remise en état des aires de trafic 1 à 5.

Le rétablissement du service aérien au sein de notre collectivité à la suite de la pandémie a entraîné des changements dont l'importance demeurera primordiale dans les années à venir. Grâce à un partenariat et à une collaboration avec nos précieux transporteurs aériens et partenaires communautaires, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux, l'AAS offre maintenant plusieurs nouveaux trajets, une fréquence des vols accrue et des aéronefs plus grands pour répondre à la demande croissante. Flair Airlines, un transporteur à bas prix, a repris du service à Saskatoon avec des vols à destination de Toronto et de Vancouver. Les vols vers Toronto seront désormais offerts pendant toute l'année et un vol quotidien pour Calgary à compter de 2023 a été annoncé. L'AAS a également accueilli Swoop Airlines à Saskatoon, qui a commencé à offrir des vols à bas prix à destination de Toronto en juin. L'AAS a salué le retour d'un vol estival d'Air Canada à destination de Montréal, au grand bonheur des passagers, car il permet de nombreuses correspondances uniques vers l'Europe. De plus, notre plus important transporteur, WestJet, a continué de démontrer son engagement à l'égard de notre marché en reprenant un service saisonnier continu vers Las Vegas, Orlando et Phoenix, ainsi que vers plusieurs destinations soleil au Mexique. Fait à noter, WestJet a récemment annoncé trois départs par semaine à destination de Minneapolis pendant toute l'année, à compter de juin 2023.

À bien y penser, malgré les défis auxquels a été confronté notre secteur, l'AAS a continué de servir ses clients grâce à une expérience client exceptionnelle. À mesure que la demande des passagers a augmenté au cours de l'exercice, nous avons fait un travail diligent avec nos précieux partenaires afin de rouvrir les kiosques de vente de nourriture et de boissons, de rétablir les contrats de service et de mieux faire connaître nos protocoles améliorés de nettoyage et d'assainissement. Investie de sa mission d'offrir l'expérience aéroportuaire la plus appréciée du

Canada, l'AAS s'est jointe au début de l'année au Conseil international des aéroports, dans le cadre de son programme de qualité des services aéroportuaires; en fin d'année, elle a obtenu un score supérieur à sa cible, soit 4,29/5, ce qui lui a permis de se classer au cinquième rang au pays en ce qui a trait à la satisfaction des clients et de démontrer son engagement envers ses clients à l'égard de la qualité des services.

Le secteur aéroportuaire exige la collaboration, la consultation et des partenariats avec les membres de notre collectivité afin de leur garantir un succès futur. L'AAS est engagée envers sa collectivité et se consacre à sa relation symbiotique avec tous ses partenaires. Notre engagement à servir notre collectivité est constant. Dans notre plus récente étude d'incidence économique réalisée en 2019, il a été déterminé qu'environ un emploi sur dix-neuf dans la région de Saskatoon dépendait directement ou indirectement de l'Aéroport de Saskatoon. L'arrivée ou le départ de 1 000 passagers par avion à Saskatoon représente la création de 5,6 emplois à temps plein et des revenus annuels pour la main-d'œuvre de 200 000 \$ au sein de notre collectivité. Cela se traduit par des retombées économiques d'environ 837 000 \$. Nos partenariats et notre collaboration solides avec nos transporteurs aériens, nos locataires, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, nos entrepreneurs, nos partenaires dans la collectivité et nos précieux employés ont rendu tout cela possible.

Au cours du prochain exercice, nous continuerons de veiller à ce que notre environnement soit sûr, sécuritaire et accueillant pour tous nos clients et employés au moyen de pratiques durables, d'investissements dans nos actifs principaux, de l'amélioration de notre expérience client et de l'enrichissement des relations que nous entretenons.



Stephen Maybury
Le président et chef de la direction,



David Weger
Le président du conseil,



FAIRE LE PONT ENTRE LA SASKATCHEWAN ET LE MONDE

Tandis que nous continuons de nous remettre de la pandémie, nous demeurons engagés envers notre collectivité. Nous aspirons à connaître une croissance responsable alors que nous faisons fièrement le pont entre la Saskatchewan et le monde et réalisons notre vision qui consiste à offrir l'expérience la plus prisée au Canada.




952 000
PASSAGERS
PAR ANNÉE

SOIT 64% DU TOTAL DE PASSAGERS
EN 2019

QUALITÉ DES SERVICES
AÉROPORTUAIRES
SATISFACTION GLOBALE

4,29

(MOYENNE SUR UNE NOTE MAXIMALE DE 5 POINTS)

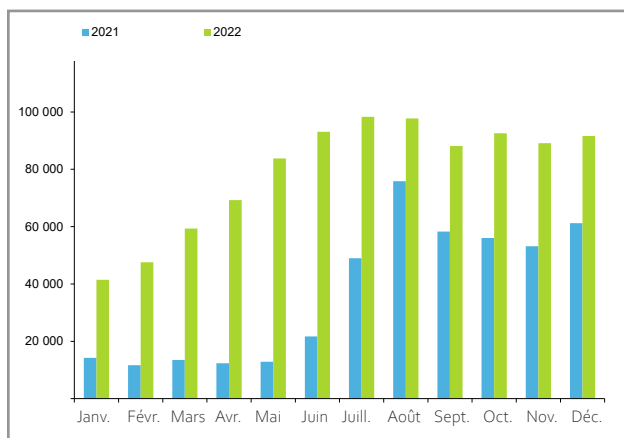


SERVICE DE VOLS DIRECTS VERS
15 DESTINATIONS

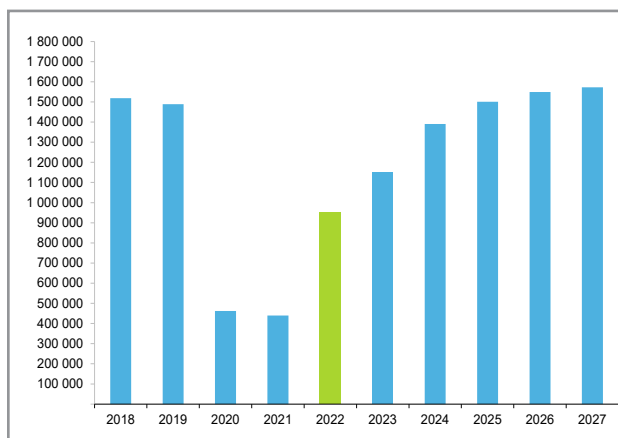
ANALYSE HISTORIQUE ET PRÉVISIONS SUR CINQ ANS

Les graphiques qui suivent présentent une analyse des indicateurs clés de performance de l'aéroport de Saskatoon et de ses parties prenantes, dans une perspective tant historique que prévisionnelle. Ils reflètent l'évaluation actuelle par Skyxe, des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'Aéroport de Saskatoon et des estimations quant à son rétablissement.

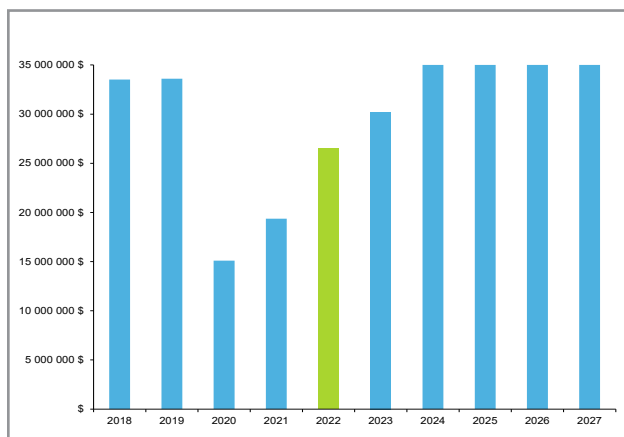
Trafic de passagers mensuel



Trafic de passagers annuel



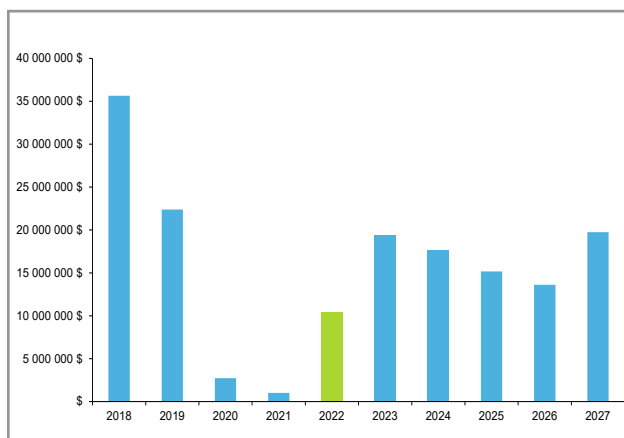
Produits tirés de l'aéroport



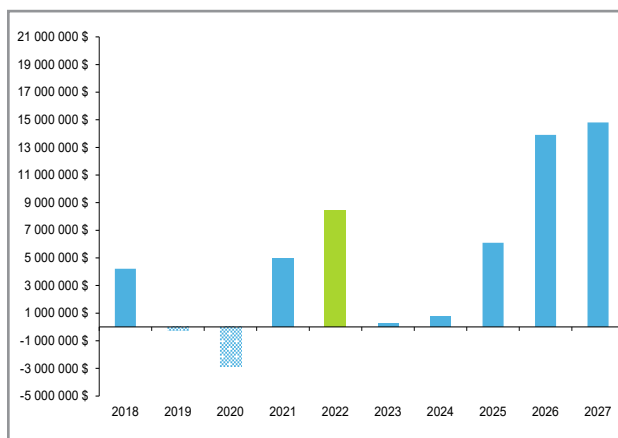
Résultat d'exploitation du fonds d'administration*



Dépenses d'investissement



Situation de trésorerie/emprunts nets



* En 2021, Skyxe a enregistré une perte d'exploitation. Toutefois, nous avons bénéficié d'un financement gouvernemental octroyé par le fonds de soutien aux aéroports et l'Initiative du transport aérien régional.

Aux membres de
l'Administration aéroportuaire de Saskatoon

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration aéroportuaire de Saskatoon (l'« AAS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AAS au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'AAS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AAS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'AAS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AAS.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AAS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AAS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AAS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Document original signé par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Le 22 mars 2023

Saskatoon (Saskatchewan)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

L'Administration aéroportuaire de Saskatoon - exercice clos le 31 décembre 2022

	Notes	Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	31 décembre 2022	31 décembre 2021
PRODUITS					
Frais d'atterrissage d'avions		3 415 785 \$	– \$	3 415 785 \$	2 057 224 \$
Redevance générale d'aérogare		2 491 700	–	2 491 700	1 419 105
Parc de stationnement		3 908 449	–	3 908 449	1 923 578
Concessions		2 767 557	–	2 767 557	1 262 339
Location de locaux		1 459 165	–	1 459 165	868 972
Location de terrains		991 174	–	991 174	928 212
Apports gouvernementaux	3	606 269	–	606 269	6 824 714
Autres produits		214 554	–	214 554	257 116
Frais d'améliorations aéroportuaires	4	–	9 935 619	9 935 619	4 565 454
Produits d'intérêts		–	265 748	265 748	20 031
Comptabilisation des apports reportés	5	–	410 533	410 533	402 532
		<u>15 854</u>	<u>10 611</u>	<u>26 466 553</u>	<u>20 529</u>
DÉPENSES					
Salaries		3 861 423	–	3 861 423	3 309 284
Avantages	7	583 741	–	583 741	568 925
Services d'exploitation et profession-		4 964 126	–	4 964 126	3 769 587
Frais généraux et d'administration		2 114 350	–	2 114 350	1 478 202
Impôt foncier		871 633	–	871 633	875 925
Services publics		1 159 443	–	1 159 443	963 357
Loyer payé au (recouvré du)	10	801 298	–	801 298	(20 538)
Perte à la cession d'actifs	6	–	6 934	6 934	35 420
Charges d'intérêts		–	122 404	122 404	74 924
Amortissement		–	12 291 657	12 291 657	12 786 844
		<u>14 356 014</u>	<u>12 420 995</u>	<u>26 777 009</u>	<u>23 841 930</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES					
PRODUITS SUR LES DÉPENSES		1 498 639	(1 809 095)	(310 456)	(3 312 653)
SOLDES DES FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE					
		12 250 927	126 967 816	139 218 743	143 491 357
Réévaluations des avantages sociaux					
futurs et autres éléments	7	<u>208 855</u>	–	<u>208 855</u>	<u>(959 961)</u>
SOLDES DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE					
		<u>13 958</u>	<u>125 158</u>	<u>139 117 142 \$</u>	<u>139 218</u>
		<u>421 \$</u>	<u>721 \$</u>		<u>743 \$</u>

Se reporter aux notes annexes.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

L'Administration aéroportuaire de Saskatoon - exercice clos le 31 décembre 2022

	Notes	Fonds d'administra-	Fonds d'immobilisations	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIFS COURANTS					
Trésorerie		12 520 062 \$	760 318 \$	13 280 380 \$	10 229 181 \$
Placements à court terme		499 821	–	499 821	–
Débiteurs	11	1 399 960	928 162	2 328 122	1 355 932
Fournitures		255 162	–	255 162	226 342
Charges payées d'avance		232 860	–	232 860	247 917
		<u>14 907 865</u>	<u>1 688 480</u>	<u>16 596 345</u>	<u>12 059 372</u>
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies	7	1 454 655	–	1 454 655	1 288 451
Autres actifs à long terme		568 862	–	568 862	537 735
Immobilisations corporelles	6	–	133 674 307	133 674 307	135 502 599
		<u>16 931 382 \$</u>	<u>135 362 787 \$</u>	<u>152 294 169 \$</u>	<u>149 388 157 \$</u>
PASSIFS COURANTS					
Créditeurs et charges à payer		1 783 958 \$	536 081 \$	2 320 039 \$	1 220 743 \$
Sommes à remettre à l'État		46 394	–	46 394	5 530
Créances (débiteurs) interfonds	8	(3 388 418)	3 388 418	–	–
Dépôts de garantie		187 256	760 318	947 574	941 115
Produits reportés		288 434	–	288 434	382 403
Tranche courante de la dette à long terme	9	457 579	–	457 579	444 663
		<u>(624 797)</u>	<u>4 684 817</u>	<u>4 060 020</u>	<u>2 994 454</u>
Dette à long terme	9	3 597 758	–	3 597 758	4 055 337
Apports reportés	5	–	5 519 249	5 519 249	3 119 623
		<u>2 972 961</u>	<u>10 204 066</u>	<u>13 177 027</u>	<u>10 169 414</u>
Engagements	10				
SOLDES DES FONDS		<u>13 958 421</u>	<u>125 158 721</u>	<u>139 117 142</u>	<u>139 218 743</u>
		<u>16 931 382 \$</u>	<u>135 362 787 \$</u>	<u>152 294 169 \$</u>	<u>149 388 157 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration



....., administrateur



....., administrateur

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'Administration aéroportuaire de Saskatoon - exercice clos le 31 décembre 2022

	Notes	Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
(Insuffisance) excédent des produits sur les dépenses		1 498 639 \$	(1 809 095) \$	(310 456) \$	(3 312 653) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :					
Amortissement		–	12 291 657	12 291 657	12 786 844
Comptabilisation des apports reportés		–	(410 533)	(410 533)	(402 532)
Perte à la cession d'actifs		–	6 934	6 934	35 420
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées		42 651	–	42 651	64 918
Autres actifs à long terme		(31 127)	–	(31 127)	(36 341)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		2 653 083	(2 586 386)	66 697	451 898
		<u>4 163 246</u>	<u>7 492 577</u>	<u>11 655 823</u>	<u>9 587 554</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisition d'immobilisations corporelles		–	(10 470 299)	(10 470 299)	(1 003 662)
Financement gouvernemental	5	–	2 810 159	2 810 159	–
Achat de placements à court terme		<u>(499 821)</u>	<u>–</u>	<u>(499 821)</u>	<u>–</u>
		<u>(499 821)</u>	<u>(7 660 140)</u>	<u>(8 159 961)</u>	<u>(1 003 662)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Émission de titres d'emprunt à long terme	9	–	=	–	4 500 000
Remboursement sur la dette à long terme	9	<u>(444 663)</u>	<u>=</u>	<u>(444 663)</u>	<u>(5 000 000)</u>
		<u>(444 663)</u>	<u>=</u>	<u>(444 663)</u>	<u>(500 000)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE		3 218 762	(167 563)	3 051 199	8 083 892
SITUATION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		<u>9 301 300</u>	<u>927 881</u>	<u>10 229 181</u>	<u>2 145 289</u>
SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>12 520 062 \$</u>	<u>760 318 \$</u>	<u>13 280 380 \$</u>	<u>10 229 181 \$</u>

Se reporter aux notes annexes.

L'Administration aéroportuaire de Saskatoon - exercice clos le 31 décembre 2022

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Administration aéroportuaire de Saskatoon (l'« AAS ») a été constituée sans capital-actions en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En 2013, l'AAS a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés sans but lucratif*. L'AAS exploite l'Aéroport international John G. Diefenbaker de Saskatoon depuis le 1^{er} janvier 1999 en vertu d'un contrat de location établi avec le gouvernement du Canada. L'AAS conserve tous ses bénéfices et les réinvestit dans les activités aéroportuaires et de mise en valeur afin de mieux servir la collectivité et, ultimement, d'assurer une expérience appréciée.

La pandémie de COVID-19 a eu et devrait continuer d'avoir une incidence importante sur le secteur de l'aviation. Depuis mars 2020, l'AAS a connu une baisse importante du trafic passagers et de l'activité aérienne. Bien qu'il ne soit pas possible de quantifier les répercussions éventuelles qu'ils auront sur l'AAS, ces facteurs devraient continuer d'avoir une incidence défavorable significative sur le volume prévu de passagers et de réduire un certain nombre de flux de rentrées à l'avenir. En réaction à l'incidence de la pandémie, l'AAS a pris des mesures entre 2020 et 2022 afin de réduire les dépenses d'investissement et d'exploitation et les sorties de trésorerie tout en veillant à la poursuite sécuritaire de ses activités. De plus, l'AAS a pu accéder au financement gouvernemental décrit à la note 3, ce qui a amélioré sa situation financière. Bien que la durée et l'ampleur de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues pour le moment, l'AAS ne croit pas que la pandémie aura une incidence défavorable significative sur la viabilité financière à long terme de l'aéroport. Par conséquent, les présents états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL ») et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'AAS utilise la comptabilité par fonds.

Le fonds d'administration rend compte des activités d'exploitation de l'AAS et présente les ressources non affectées. Le fonds d'immobilisations, quant à lui, présente les actifs, les passifs, les produits et les dépenses affectés par le conseil d'administration aux projets d'immobilisations corporelles, d'expansion et de rénovation de l'AAS.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses, qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants des états financiers suivants requièrent l'utilisation d'estimations : la durée de vie utile, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles, la correction de valeur pour créances douteuses, l'évaluation des stocks et les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour calculer le coût et l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires et des fonds en caisse.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des placements dont la durée initiale est de plus de 90 jours au moment de l'achat.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ultérieurement évalués au coût amorti.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont présentés au montant net de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite comptabilisés sur la durée de vie attendue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'AAS utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les charges d'intérêts, qui comprennent les coûts ou les frais de transaction, les primes ou les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la dette, les créditeurs et les charges à payer.

Fournitures

Les stocks de fournitures sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks comptabilisés à titre de charges au cours de l'exercice s'élevaient à 419 427 \$ (2021 – 494 922 \$).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et, lorsqu'elles sont mises en service, les amortissements sont comptabilisés de la façon suivante :

Zones revêtues et aménagements de terrains	15 à 25 ans, mode linéaire
Bâtiments	20 ans, mode linéaire
Véhicules, machinerie et équipements	5 à 10 ans, mode linéaire
Matériel informatique	2 ans, mode linéaire
Logiciels	1 an, mode linéaire

Les frais de réparation et d'entretien habituels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque les immobilisations corporelles amortissables ne présentent plus de potentiel de service à long terme pour l'AAS, l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôt sur le résultat

La *Loi relative aux cessions d'aéroports* exempte l'AAS du paiement de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu et sur le capital.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, que les installations sont utilisées ou que les montants sont gagnés en vertu des ententes connexes, et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque l'AAS reçoit un paiement anticipé à l'égard de contrats de location ou de licences d'exploitation, les montants sont initialement comptabilisés à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière et sont ultérieurement comptabilisés à titre de produits selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location ou de la licence d'exploitation. Les produits tirés des frais d'améliorations aéroportuaires sont comptabilisés à l'embarquement des passagers.

Les produits tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Apports gouvernementaux

Les apports gouvernementaux aux actifs à long terme sont comptabilisés au moyen de la méthode du report, selon laquelle les apports sont différés et comptabilisés à titre de produits en fonction de la méthode suivie pour la dotation à l'amortissement liée aux immobilisations corporelles acquises. Si les immobilisations corporelles connexes sont démantelées ou cédées, l'écart entre le produit net de la cession et la valeur comptable nette est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Tout apport reporté non amorti relatif aux immobilisations corporelles cédées est comptabilisé en produits dans la période au cours de laquelle a lieu la cession, pourvu que les affectations stipulées dans l'entente d'apport entre l'AAS et le gouvernement aient été respectées.

Les apports affectés sont présentés comme des apports reportés et sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Bail foncier

L'AAS comptabilise son bail foncier avec Transports Canada comme un contrat de location simple.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite et d'épargne-retraite

L'AAS offre et finance un régime de retraite pour le compte de ses employés, lequel comprend des composantes à prestations définies et à cotisations définies. La composante à prestations définies s'applique aux employés qui étaient à l'emploi de l'AAS à la date du transfert, y compris les anciens employés de Transports Canada, dont certains ont transféré leurs droits dans le régime en vertu du Public Service Superannuation Plan (régime de pension de retraite de la fonction publique). La composante à cotisations définies s'applique aux employés qui ont commencé à travailler pour l'AAS entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} avril 2013. La composante à cotisations définies du régime a cessé d'être offerte aux nouveaux participants, les employés ayant commencé à travailler après le 1^{er} avril 2013 étant membres d'un régime d'épargne-retraite collectif.

L'AAS comptabilise ses obligations en vertu du régime de retraite à prestations définies à mesure que les employés rendent les services qui ouvrent droit aux prestations de retraite. Le coût de la composante à prestations définies du régime est déterminé périodiquement par un actuaire indépendant.

L'AAS utilise l'évaluation actuarielle la plus récemment achevée aux fins de la capitalisation pour évaluer ses obligations au titre du régime à prestations définies. Une évaluation de la capitalisation est préparée conformément aux lois et aux règlements sur les régimes de retraite, en général pour déterminer les cotisations à verser au régime.

L'AAS utilise la méthode fondée sur la constatation immédiate pour son régime de retraite à prestations définies et comptabilise toutes les réévaluations directement dans les soldes des fonds dans l'état de la situation financière. Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, l'incidence de la provision pour moins-value; les coûts des services passés; et les gains et les pertes auxquels donnent lieu les règlements et les compressions du régime.

L'AAS comptabilise ses cotisations à la composante à cotisations du régime et à son Régime d'épargne-retraite collectif à titre de charges dans la période où elles sont versées.

3. APPORTS GOUVERNEMENTAUX

En 2022, l'AAS a demandé et reçu le soutien du Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (le « PRTA »), soit le programme succédant à la Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC »). L'AAS a reçu des montants totaux de 297 910 \$ (2021 – 205 024 \$) en vertu du PRTA et de néant (2021 – 954 690 \$) en vertu de la SSUC. Ces montants sont inclus dans les apports gouvernementaux dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. En 2022, l'AAS a également reçu un montant de 9 484 \$ (2021 – néant) en vertu du Programme d'embauche pour la relance économique du Canada.

L'AAS a reçu les apports non affectés suivants en 2021 et aucun financement additionnel en 2022 : 2 844 000 \$ du Fonds d'aide pour les aéroports de Transports Canada et 2 664 000 \$ de l'Initiative du transport aérien régional de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

3. APPORTS GOUVERNEMENTAUX (suite)

Le tableau suivant présente les apports gouvernementaux reçus au cours de l'exercice.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Subvention salariale d'urgence du Canada	- \$	954 690 \$
Programme de relance pour le tourisme et l'accueil	297 910	205 024
Développement économique Canada pour les Prairies	137 578	-
Programme d'embauche pour la relance économique du Canada	9 484	-
Fonds d'aide pour les aéroports	-	2 844 000
Initiative du transport aérien régional	-	2 664 000
Autres	<u>161 297</u>	<u>157 000</u>
	<u>606 269 \$</u>	<u>6 824 714 \$</u>

4. FRAIS D'AMÉLIORATIONS AÉROPORTUAIRES

L'AAS a conclu une entente avec l'Association du transport aérien du Canada et certains des transporteurs aériens desservant l'Aéroport international John G. Diefenbaker de Saskatoon relativement à la perception des frais d'améliorations aéroportuaires. Depuis le 1^{er} juin 2020, les frais d'améliorations aéroportuaires par passager à bord d'un avion voyageant à l'extérieur ou à l'intérieur de la Saskatchewan s'établissent à 23 \$ et à 6 \$, respectivement. Les frais d'améliorations aéroportuaires sont perçus par les transporteurs aériens, et la partie des frais gagnés et présentés par l'AAS est diminuée de frais de manutention de 7 % retenus par le transporteur aérien, qui se sont établis à 759 435 \$ en 2022 (2021 – 351 460 \$). Depuis le 1^{er} mars 2022, l'AAS facture aux transporteurs aériens qui ne sont pas assujettis à la perception de frais d'améliorations aéroportuaires des frais d'infrastructure de 0,63 \$ par siège ou équivalent de siège d'aéronef au départ, pour un total de 126 847 \$ (2021 – 106 816 \$). Le conseil d'administration a affecté la quote-part des produits liés aux frais d'améliorations aéroportuaires et des frais d'infrastructure revenant à l'AAS au fonds d'immobilisations afin de couvrir le coût du capital et le coût de financement connexe liés à l'aménagement d'infrastructures aéroportuaires importantes. La quasi-totalité des débiteurs du fonds d'immobilisations a trait aux frais d'améliorations aéroportuaires.



5. APPORTS REPORTÉS

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Canada a fourni une aide financière aux fins des projets d'investissement par l'intermédiaire du Programme des infrastructures essentielles des aéroports (le « PIEA ») totalisant 2 810 159 \$, ce qui représente un remboursement partiel, respectivement, pour la restauration des aires de trafic et des pistes, le remplissage des aires de trafic et un nouveau système d'enregistrement des bagages.

Le tableau suivant présente les variations des apports reportés.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde au début de l'exercice	3 119 623 \$	3 522 155 \$
Apports de l'exercice considéré	2 810 159	-
Comptabilisation de l'exercice considéré	<u>(410 533)</u>	<u>(402 532)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>5 519 249 \$</u>	<u>3 119 623 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Cumul de l'amortissement</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2022</u>	<u>2021</u>
Bâtiments	110 463 379 \$	51 319 608 \$	59 143 771 \$	63 441 435 \$
Zones revêtues et aménagements de terrains	99 858 533	35 473 441	64 385 112	60 947 086
Véhicules, machinerie et équipements	25 309 618	15 380 602	9 929 016	10 822 418
Matériel informatique	802 687	608 479	194 208	291 335
Logiciels	<u>166 568</u>	<u>144 368</u>	<u>22 200</u>	<u>325</u>
	<u>236 600 805 \$</u>	<u>102 926 498 \$</u>	<u>133 647 307 \$</u>	<u>135 502 599 \$</u>

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises au coût de 10 470 299 \$ (2021 – 1 003 662 \$), dont une tranche de 536 082 \$ est incluse dans les créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2022 (2021 – 249 989 \$). Le coût de certaines immobilisations corporelles comprend des travaux en cours d'un montant de 5 559 519 \$ (2021 – 80 832 \$). Étant donné que les travaux sont en cours ou que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées, ces montants n'ont pas été amortis.

Au cours de l'exercice, l'AAS a démantelé, cédé ou jugé désuètes des immobilisations corporelles au coût de 30 027 \$ (2021 – 151 904 \$), a cumulé un amortissement de 23 093 \$ (2021 – 113 508 \$) et a généré un produit net de néant (2021 – 2 976 \$), ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte nette de 6 934 \$ (2021 – 35 420 \$) dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

7. RÉGIME DE RETRAITE

L'AAS a un régime de retraite à prestations définies qui couvre certains employés. Le régime prévoit des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen au cours des six années où la rémunération a été la plus élevée.

L'AAS évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime aux fins de la capitalisation au 31 décembre de chaque année.

Le tableau suivant présente la situation de la composante à prestations définies du régime en fonction de la plus récente évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2021 et reportée au 31 décembre 2022 par la direction.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Juste valeur des actifs du régime	13 926 356 \$	16 644 051 \$
Obligation au titre des prestations définies	<u>12 471 701</u>	<u>15 355 600</u>
Actif au titre des prestations définies	<u>1 454 655 \$</u>	<u>1 288 451 \$</u>

La prochaine évaluation requise aux fins de capitalisation et de solvabilité au 31 décembre 2022 sera préparée au plus tard le 30 juin 2023.

La charge au titre du régime de retraite à prestations définies de 39 722 \$ (2021 – 62 650 \$) et la charge au titre du régime de retraite à cotisations définies et d'épargne-retraite collectifs de 171 214 \$ (2021 – 162 061 \$) pour l'exercice considéré sont incluses dans l'état des résultats au poste Avantages.

En 2022, une augmentation de 208 855 \$ (2021 – une diminution de 959 961 \$) de l'excédent sur la base de la continuité de l'exploitation a été comptabilisée directement dans le solde du fonds d'administration en raison d'une baisse, selon une évaluation actuarielle, du taux d'actualisation des passifs relatifs au régime.

8. VIREMENT INTERNE

Aucun virement n'a été effectué entre le fonds d'immobilisations et le fonds d'administration au cours de l'exercice (2021 – 0 \$). Des répartitions aux exercices précédents ont donné lieu à des soldes à recevoir et à payer entre les fonds.

9. DETTE

Le tableau suivant présente les détails de l'encours de la dette à long terme de l'AAS.

	2022	2021
Emprunt à terme portant intérêt à 2,62 % par année, avec paiements mensuels de capital et d'intérêt de 15 616 \$, échéant en décembre 2024	1 350 335 \$	1 500 000 \$
Emprunt à terme portant intérêt à 2,955 % par année, avec paiements mensuels de capital et d'intérêt de 31 709 \$, échéant en décembre 2026	2 705 002	3 000 000
Tranche courante	457 579	444 663
Tranche à long terme	3 597 758	4 055 337 \$

Le tableau suivant présente un sommaire des paiements de capital futurs à effectuer pour l'ensemble de la dette à long terme au cours des cinq prochaines années. Ces paiements ne tiennent compte d'aucun renouvellement d'emprunt pour les quatre prochaines années.

2023	457 579 \$
2024	1,509 794
2025	322 589
2026	1 765 375
Total	4 055 337 \$

L'AAS a établi deux facilités de crédit renouvelables, chacune assortie d'une limite de 5 000 000 \$. La première facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel (31 décembre 2022 – 6,45 %; 31 décembre 2021 – 2,45 %) et permet d'effectuer des prélèvements par découvert. Au 31 décembre 2022, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit (2021 – 0 \$). La deuxième facilité de crédit renouvelable permet d'effectuer des prélèvements sous forme d'emprunts à terme portant intérêt au taux préférentiel ou au taux d'intérêt fixe pour un an en vigueur au moment de l'emprunt. Au 31 décembre 2022, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit (2021 – néant).

Au 31 décembre 2022, le total des facilités de crédit non utilisées de l'AAS s'élevait à 10 000 000 \$ (2021 – 10 000 000 \$). La dette à terme et les facilités de crédit renouvelables de l'AAS sont garanties par un contrat de sûreté générale.

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

L'AAS loue les installations aéroportuaires de Saskatoon en vertu d'un bail à long terme conclu le 1^{er} janvier 1999 avec Transports Canada. En 2015, l'AAS a exercé l'option lui permettant de renouveler le contrat de location, et ce dernier a été prolongé de 20 ans, jusqu'au 31 décembre 2078. Les modalités du contrat de location sont demeurées les mêmes au moment de l'exercice de l'option de renouvellement. À la fin du bail, l'AAS est tenue de restituer le contrôle de l'aéroport au propriétaire. L'AAS a commencé à payer un loyer le 1^{er} janvier 2006. Le loyer est calculé

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

selon une formule qui tient compte des produits bruts annuels, diminués des apports gouvernementaux. La formule est appliquée à un taux de 1 % des produits bruts ajustés excédant 5 M\$, de 5 % des produits bruts ajustés excédant 10 M\$ et de 8 % des produits bruts ajustés excédant 25 M\$. En raison de l'incidence financière de la COVID-19, Transports Canada a cessé d'exiger le paiement des loyers pour les mois de mars à décembre 2020 et pour toute l'année 2021. En 2021, l'AAS a recouvré un loyer payé en 2020 totalisant 20 538 \$. Aucune renonciation aux paiements de loyer n'a été accordée pour 2022 et le loyer total facturé de 801 298 \$ est compris dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Au 31 décembre 2022, l'AAS avait des engagements en capital et des engagements liés à l'exploitation totalisant 2 351 114 \$ (2021 – 697 679 \$).

L'AAS est partie à des poursuites judiciaires à des réclamations qui surviennent dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de toute poursuite judiciaire ou réclamation, la direction ne prévoit pas que l'issue des poursuites aura une incidence défavorable significative sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de l'AAS.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers de l'AAS sont la trésorerie et les débiteurs, qui sont assujettis au risque de crédit. La valeur comptable des actifs financiers présentée dans l'état de la situation financière correspond au risque de crédit maximal de l'AAS au 31 décembre 2022.

Le risque de crédit de l'AAS est principalement attribuable à ses débiteurs. Les montants présentés dans l'état de la situation financière n'incluent pas la provision pour créances douteuses estimée par de la direction de l'AAS sur la base de son expérience antérieure et de son évaluation de la conjoncture économique. L'AAS n'est exposée de façon importante à aucun client particulier. L'AAS a mis de côté une provision pour créances douteuses de 20 000 \$ (2021 – 20 000 \$). Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité, car les contreparties sont des banques à charte.

Risque de taux d'intérêt

L'AAS est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses facilités de crédit renouvelables portant intérêt au taux préférentiel. Au cours de l'exercice, l'exposition au risque de taux d'intérêt de l'AAS a diminué par rapport à l'exercice précédent en raison du refinancement de sa dette à terme au moyen de taux d'intérêt à plus long terme.

Risque de liquidité

L'objectif de l'AAS consiste à disposer de liquidités suffisantes pour régler ses passifs à leur échéance. L'AAS surveille ses soldes de trésorerie, ses liquidités, ses facilités de crédit disponibles et ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation afin d'être en mesure de respecter ses obligations. Au 31 décembre 2021, les passifs les plus importants de l'AAS sont les créditeurs et charges à payer ainsi que la dette à terme.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



David Weger



Susan Milburn



Lee Braaten



Todd Brandt



Tammy Cook-Searson



Brian Heinrichs



Mark Leach



Bert Munro



Tara Reichert



Kaylynn Schroeder



Tammy Van Lambalgen



Clint Weiland

1. Conformité au code de conduite

L'Administration aéroportuaire de Saskatoon a établi et maintient un code de conduite exhaustif à l'intention des administrateurs, des membres, des dirigeants et des employés. En accord avec les dispositions du contrat de location conclu avec le gouvernement du Canada, L'Administration aéroportuaire de Saskatoon confirme qu'elle s'est conformée à ce code de conduite.

2. Rémunération des administrateurs et des dirigeants

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux administrateurs de l'Administration aéroportuaire de pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

David Weger (président).....	24 825,00 \$
Susan Milburn (vice-présidente)	18 875,04 \$
Todd Brandt	14 524,96 \$
Lee Braaten	6 366,65 \$
Tammy Cook-Searson (nommé en 2022)	8 533,31 \$
Brian Heinrichs	16 225,00 \$
William Hogan (retraîtée en mai 2022).....	5 591,65 \$
Mark Leach (nommé en 2022)	9 033,31 \$
Bert Munro	16 575,00 \$
Tara Reichert	14 324,96 \$
Kaylynn Schroeder	16 925,00 \$
Tammy Van Lambalgen	14 474,96 \$
Clint Weiland	14 224,96 \$

Le total de la rémunération versée au président et chef de la direction, au vice-président, Administration générale, et chef des finances, au vice-président, Excellence opérationnelle, à la vice-présidente, Développement des affaires et qualité du service, à la directrice, Installations, au directeur, Développement de l'aéroport, à la directrice, Services à la clientèle et aux terminaux, et au directeur, Technologie de l'information de l'Administration aéroportuaire de Saskatoon, s'est élevé à 1 307 243 \$.

DÉCLARATIONS REQUISES

3. Appels d'offres

L'Administration aéroportuaire de Saskatoon s'engage à faire des affaires localement et de façon concurrentielle. À cette fin, en 2022, elle a sollicité des appels d'offres pour tous les contrats de plus de 123 000 \$*.

* Représente 75 000 \$, sous réserve d'un ajustement annuel tenant compte de l'inflation selon l'indice des prix à la consommation basé sur le dollar de 1994.

Participation des administrateurs aux réunions du conseil et des comités en 2022

Administrateurs	Réunions conseil (total de 6)	Audit et finances (total de 4)	Gouvernance (total de 4)	Consultation communautaire (total de 4)	Sécurité, santé et environnement (total de 3)
David Weger	6	4**	4**	4**	3**
Susan Milburn	6	4	4	4***	3***
Lee Braaten	6	4			3
Todd Brandt	5	3*		4	1*
Tammy Cook-Searson	3*	3*		2*	
Brian Heinrichs	4	4	4		
William Hogan	2*			1*	1*
Mark Leach	4*	3*		1***	2*
Bert Munro	6		4		3
Tara Reichert	5	1*		3*	3
Kaylynn Schroeder	6		4	4	
Tammy Van Lambalgen	6	1*		4	2*
Clint Weiland	6	3			3

* Membre du conseil ou du comité pendant une partie de l'exercice.

** Le président du conseil assiste aux réunions du comité à titre de membre d'office.

*** A assisté à une réunion sans être membre du comité.



2625 Airport Drive, Suite 1, Saskatoon (Saskatchewan) S7L 7L1, Canada www.skyxe.ca

L'Administration aéroportuaire de Saskatoon est l'exploitant de l'Aéroport international John G. Diefenbaker de Saskatoon et de l'Aéroport de Saskatoon.